



Mon voisin use et abuse de tout

Par alimarjorie

Bonsoir, je viens d'acheter une petite maison dans une copropriété de 3 maisons, dont la mienne. Je n'ai pas très bien saisi dès le départ et mon notaire est passé très vite sur ce sujet.

Il se trouve que mon voisin, propriétaire depuis 20 ans, environ, fait du terrain commun son terrain privé.

A savoir, il plante des arbres dont 1 magnolia que j'ai réussi à faire élaguer moyennant la moitié du prix car il me faisait trop d'ombre et là je peux voir un figuier qui grandit à vue d'oeil.

Ensuite ses petits enfants viennent ; balançoire, tobogan, il gare ses 2 voitures, sa moto ; il y a même une piscine encastrée (pas hors sol et je pense sans autorisation de la mairie) ou toute la famille se baigne, crie et joue.....

Je suis seule avec mon fils âgé de 19 ans et allergique depuis sa naissance à beaucoup de choses dont l'humidité (la moisissure).

Il se trouve que sa chambre que j'ai fait refaire, les plinthes en médium se sont décollées et il y a de la moisissure aussi à côté de son lit.

Il ne peut pas dormir car il éternue et tousse et gonfle.

J'ai sonné chez lui car tous les murs extérieurs de ma petite maison sont chez lui, enfin, sur les parties communes.

Il m'a mal parlé, mal regardé (depuis l'élagage de l'arbre) et en voyant mon mur extérieur qui aurait bien besoin d'un enduit et d'une protection contre l'humidité, j'ai pu voir avec stupéfaction qu'il avait mis un arrosage automatique contre le mur de la chambre de mon fils et que la terre était imbibée d'eau.

Bien entendu, sans vide sanitaire, l'eau s'infiltre par la terre dans mes murs.

Je lui ai demandé de déplacer son arrosage automatique et il a refusé, comme tout d'ailleurs.

Pardon d'avoir été longue mais je suis anéantie mais je ne baisserais pas les bras.

Cet achat est l'achat de ma vie et ce n'est pas ce Monsieur qui va m'impressionner comme il le fait.

Ma question est que sur le règlement de copropriété (sans syndic !!) stipule que tout le terrain est commun et que rien de privé ne peut être fait par l'un des copropriétaires alors commun puis je faire pour lui faire appliquer ce règlement.

A moindre frais car je suis seule et sans travail.

Merci infiniment pour l'attention portée à mon problème.

Cordialement.

Par Tisuisse1

A moindre frais ? demandez l'aide juridictionnelle au greffe de votre tribunal.

Ensuite : allez à une consultation juridique gratuite, il y en a dans les mairies et au tribunal.

Avez vous un règlement de copropriété ?

Pour la piscine hors sol : voyez la mairie,

Pour les nuisances sonores, faites intervenir la police ou la gendarmerie.

Par alimarjorie

Bonsoir, merci infiniment pour votre réponse.

Oui il y a un règlement de copropriété mais mon voisin n'en tient pas compte car il habite depuis plusieurs années et il fait comme si le terrain lui appartenait.

Sa piscine n'est pas hors sol, elle est encastrée.

Merci pour vos conseils.

Cordialement.

Par Tisuisse1

Alors, direction la mairie pour demander à consulter le permis de construire de cette piscine, ce permis de construire étant obligatoire.

Par mireille

bonjour,

je viens de prendre connaissance de votre message pour éviter des frais demander à votre protection juridique si elle ne peut pas intervenir elle a des experts autrement faites appel au maire ou bien prenez un médiateur ou un conciliateur de justice mais avant faites des courriers à votre voisin en RAR cela vous servira de preuves si vous devez aller en justice bon courage à vous cordialement

Par alimarjorie

Merci énormément pour vos réponses ; elles me sont utiles car je suis seule avec mon fils et ce Monsieur n'a pas de scrupules et comme cela fait au moins 18 ans qu'il habite dans sa maison, il fait comme si le terrain lui appartenait. A ce jour, il y a de + en + de moisissures sur les plinthes dans la chambre de mon fils car il a collé un arrosage automatique qu'il ne veut pas enlever !!! Je n'en peux plus car je n'arrive pas à lui parler car il a dit qu'il ne m'ouvrirait plus la porte alors que c'est une servitude et que je peux aller dans son terrain qui est le mien aussi.

Par contre, je vais écrire comme vous le m'avez conseillé en R + AR ce que je n'ai pas encore fait.

Cela me rend malade car j'ai attendu 55 ans pour avoir une toute petite maison sans prétention et je ne vis pas correctement.

Je vais aller aussi demain à la Mairie mais comment faire à savoir depuis quand il y a cette piscine ?

Aussi, je pense qu'après avoir bien lu le règlement de copropriété, il n'avait pas le droit de faire une piscine encastrée dans le sol.

Seulement, avec l'accord de la mairie, nous avons le droit de transformer notre maison (fenêtre par exemple).

D'ailleurs la chambre de mon fils qui est sombre et dont les murs extérieurs donnent sur le terrain qu'il lui appartient puisqu'il a clôturé, je lui avais dit que peut être je ferai une fenêtre pour que mon fils puisse voir correctement et il m'a répondu : "il est hors de question".

Pardon d'écrire tout cela mais quelque part cela me fait du bien car je sais que cela va être lu, et que je vais recevoir des réponses qui vont me servir.

Merci encore infiniment à toutes les personnes qui m'ont répondu et à celles qui vont, peut être, me répondre.

Par mireille

Bonsoir

Je viens de prendre connaissance de votre message dans le droit il existe la jurisprudence d'antériorité cela signifie qu'en justice le plus ancien a raison "en prenant des raccourcis" mais vous pouvez lui opposer l'article 544 du code civil aussi trouble anormal du voisinage saisir le syndic de copropriété pour l'informer de son comportement (depuis 2 ans mon mari et moi nous subissons le chenil de mon voisin qui possède 6 chiens le maire refuse d'appliquer le RSD attention les relations les menaces peuvent vous décourager à agir mais ne vous décourager pas) vous avez droit à des consultations gratuites d'avocat faites aussi appel à un juge judiciaire pour troubles entre particuliers. Bon courage à vous c'est avec plaisir que j'aimerais vous aider surtout ne baisser pas les bras votre courage et votre détermination pourrait le déstabiliser cordialement

Par alimarjorie

Bonjour Mireille et merci pour votre gentillesse, cela me fait du bien dans ce monde où je ne comprends plus trop les humains.

Je suis dans une copropriété (mon voisin aussi d'ailleurs) mais il n'y a pas de syndic et je dois me renseigner comment dois je faire pour qu'un syndic soit désigné (nous sommes 3 et le voisin de l'autre côté est ami avec le mien dans la mesure où lui, n'est pas dérangé comme moi).

Alors toute seule, vais je arriver ?

Non, Mireille, je ne baisserais pas les bras même si cela m'en coûte car en plus de mon fils, 19 ans, qui a encore besoin de moi je m'occupe de son papa, malade, dialysé, de 80 ans mais c'est la vie, pas facile pour personne !!

Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons pas vivre, ensemble, dans la joie et la bonne humeur avec du respect.

Nous devenons individualiste et c'est bien dommage.

Merci encore Mireille je vais faire tout ce que vous m'avez dit.

Je vous souhaite une agréable journée, ensoleillée.

Aline

Par mireille

Bonjour,

Je me permets de vous recontacter pour vos communiquer quels renseignements qui peut être pourront vous être utiles. Chaque ville possède un ADIL qui vous renseigne sur le logement et ses problèmes contactez les et prenez un

rendez vous avec eux et exposez leur votre problème. Autrement vous pouvez aussi vous rendre à une consultation gratuite à UFC que choisir organisme de consommateurs qui serait aussi susceptible de vous venir en aide. S'il prenne en charge votre dossier les frais sont minimes, vous pouvez aussi les contacter par téléphone mais se déplacer serait mieux. Bonne journée à vous et courage à vous cordialement

Par alimarjorie

Bonsoir Mireille, j'espère que vous avancez concernant vos problèmes, vous aussi.

Concernant mon voisin, c'est une personne stupide et méchante. Il ne m'apprécie pas dès le départ, l'ancienne propriétaire ne disait rien (elle était malade) et il pense que je vais le subir. Je lui ai écrit en R+AR mais rien n'y fait. Aujourd'hui j'ai tenté un ultime échange mais il persiste à croire qu'il peut faire ce qu'il veut. Le magnolia immense à tel point que le soleil ne rentre pas chez moi, il ne veut pas l'élaguer alors qu'il est sur la copropriété, il a enlevé une séparation de cyprès et a fait un mur il y a 1 an et aussi il a fait une piscine (sans autorisation de la mairie car moins de 10m) il vient de planter un figuier tout près de chez moi qui grandit à vue d'oeil, il rentre ses voitures, sa moto par son passage (copropriété) et très souvent il y a un bal de voitures avec tous leurs amis et famille ; moi, ma voiture est dehors lorsque je trouve une place. Je subis ses petits enfants qui crient, les amis et eux qui parlent très fort ; ils lavent ses voitures devant mon entrée (cuisine qui est ma pièce de vie aussi) bref, je ne me sens pas chez moi et encore moins tranquille. Il ne veut pas de syndic, je comprends pourquoi aujourd'hui car sur les 3 copropriétaires c'est lui qui a le + de tantièmes et aussi, il peut se permettre, sans syndic, de faire ce qu'il veut. J'ai été voir un avocat à Nice. Je suis déterminée à me défendre.

Merci de me dire ce que vous en pensez et de m'aider moralement. Je suis seule avec mon fils de 19 ans dont son papa âgé de 80 ans est dialysé ; je m'occupe également de lui car aucun de ses enfants ne s'occupent de leur père. Seul notre fils et moi même.

Je me rends compte à 55 ans qu'il faut être bien entouré et aussi qu'il faut avoir de l'argent sinon la vie n'est pas facile. Que c'est triste tout ça !!